

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 2 mars 2026  
Date de l'affichage : 2 mars 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 43 + 1 suppléé + 6 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 50

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY-EN-THELLE – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Numéro de la Délibération : 100326-DC-33

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

**Etaient présents :**

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ.

MM. Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Philippe MARECHAL, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

**Dont suppléé :**

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Daniel VEREECKE.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Gérard CHATIN par M. Alain ARNOLD.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline BILL, conseillère communautaire de la commune de Neuilly-en-Thelle.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY-EN-THELLE – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

*Vu :*

- L'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission finances du 18 février 2026 ;

*Considérant :*

- Que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.
- Que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public.
- La présentation du compte financier unique 2025 du budget annexe ZA Neuilly-en-Thelle comme suit :

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées	236 740,66	236 742,71	473 483,37
	Restes à réaliser			
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées	236 742,71	236 742,71	473 485,42
	Restes à réaliser			
<b>Solde réalisations 2025 (+/-)</b>		-2,05	0,00	-2,05
<b>Résultats 2024 reportés</b>		-239 142,74	-221 699,96	-460 842,70
<b>Solde (inv) ou résultat de clôture (fonct)</b>	<b>Excédent/Déficit (+/-)</b>	<b>-239 144,79</b>	<b>-221 699,96</b>	<b>-460 844,75</b>
<b>Différence entre les RAR</b>	Restes à réaliser (+/-)			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/Déficit (+/-)</b>	<b>-239 144,79</b>	<b>-221 699,96</b>	<b>-460 844,75</b>

- Que le Président a quitté la séance et que le conseil communautaire siège sous la présidence d'Olivier DOUCHET, Vice-Président aux finances et désigné Président pour la séance ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA Neuilly-en-Thelle ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 12/03/2026,  
par DESLIENS Pierre, Président.

**Le Président de séance  
relative au CFU**

**Olivier DOUCHET**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260310-100326-DC-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026  
Affichage : 18/03/2026

**Le secrétaire de séance,**

**Caroline BILL**



**Le Président**

**Pierre DESLIENS**